

"M. J.-C. Chapais, représentait le gouvernement fédéral.

"La première question a été: "Quel enseignement ménager et agricole doit-on donner aux institutrices et institutrices dans les écoles normales?" Après discussion, le vœu suivant est adopté, sur motion de M. le chanoine G. Dauth, vice-recteur de l'Université Laval: "Un enseignement ménager et agricole doit continuer à être donné, régulièrement chaque année pendant un certain temps, aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices dans les Ecoles normales au moyen de conférences et cours abrégés, par des conférenciers et professeurs d'agriculture. Afin qu'il y ait de la suite dans cet enseignement, les sujets à être traités devront être déterminés par les officiers du Ministère de l'Agriculture".

"M. Dalaire insiste sur l'uniformité de l'enseignement ménager. Il dit qu'il est très utile pour une femme de savoir lire et écrire, mais qu'il est encore plus utile qu'elle sache comment tenir sa maison, de sorte que l'enseignement ménager est non seulement nécessaire, mais indispensable.

"Il suggère d'enseigner la comptabilité agricole en même temps que l'économie domestique agricole dans les Ecoles normales.

"Le révérend Père Léopold est d'opinion qu'un petit verger soit annexé aux écoles normales et aux écoles rurales, là où le sol se prête à cette culture.

"La question suivante est posée: Doit-il y avoir un poulailler et un jardin à chaque école normale? "Après discussion, le vœu suivant est adopté, sur motion de Monseigneur Th.-G. Rouleau, appuyé par M. J.-C. Chapais:—"Un jardin potager et fruitier, unucher, un établissement avicole et une station pour la production du lait dans des conditions hygiéniques faites, pour la conservation de cet article, doivent être attachés à chaque école normale partout où la chose est possible".

"La directrice de l'enseignement ménager au Collège MacDonald explique ce que l'on fait dans cette institution pour l'enseignement ménager aux institutrices de l'école normale et aux élèves de l'école ménagère.

"M. Chapais dit qu'il n'y a pas assez de suite et de méthodes dans les conférences données jusqu'à ce jour dans les campagnes et dans les écoles normales.

"M. Gignault déclare qu'au Danemark les instituteurs passent tous les ans trois ou quatre semaines dans une école d'agriculture pour y perfectionner leur instruction agricole. Il a vu dans une école cinquante à soixante instituteurs écoutant une conférence donnée par l'un des professeurs d'un collège agricole.

"L'enseignement donné aux instituteurs et institutrices ne doit pas être complet, mais abrégé. Ces instituteurs sont formés de façon à donner une orientation agricole à leur enseignement dans les écoles rurales.

"M. Harrison explique le travail fait par les agronomes de district employés par le Collège Macdonald. Ils sont absolument libres et n'ont aucune exploitation agricole à faire.

"MM. Pasquet, Leboucq et Nagant expliquent l'organisation des agronomes de l'état en France et en Belgique. M. Dalaire déclare qu'il faut travailler à avoir plus d'uniformité dans l'enseignement et désire qu'un bureau d'examineurs soit nommé pour toutes les écoles d'agriculture, quoiqu'il y ait des inconvénients à ce système: M. le chanoine Dauth prétend qu'un bureau d'examineurs ne devrait exister que pour les élèves qui aspirent à des positions officielles.

"L'agronome doit-il avoir un établissement avicole ou un verger de démonstration sous son contrôle? La plupart des personnes présentes sont d'opinion que l'agronome devant consacrer tout son temps à remplir les devoirs variés de sa charge, ne devrait pas, en même temps, être absorbé par les travaux personnels de l'exploitation d'une terre, mais qu'on pourrait très bien lui donner un adjoint qui s'occuperait plus directement, sous son contrôle, des travaux de culture pratique, d'aviculture, d'arboriculture, etc. ●

"M. Chapais déclare que les agronomes de district devraient être bien qualifiés sous tous les rapports. Le ministre lui répond qu'ils seront tous des gradués des écoles d'agriculture.

"Les agronomes devront faire un rapport mensuel sur leurs travaux, les opérations des associations agricoles de leur district, les expériences qu'ils ont dirigées, les jardins scolaires, l'enseignement agricole dans les écoles rurales, les écoles ménagères, les prix des produits agricoles, l'apparence de la récolte, etc.